

**PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DETAILLE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 Avril 2022 à 18 h**

L'an deux mille vingt deux et le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du deuxième étage du château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	06 Avril 2022
Membres en exercice :	32	Date d'affichage	06 Avril 2022
Membres présents :	25	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations) :	7		
Nombre de procurations :	5		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	30		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BERTHON Patricia	X	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	Procuration à C. D'IMPERIO	PALLOT Thierry	X
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	Procuration à F. MEJEAN	LEFEBVRE Jean Pierre	Procuration à JP REYMOND	PEREZ CANO Marcel	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LHOPITEAU Eric	Absent	REYMOND Jean Pierre	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	X
CONDOR Alain	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Procuration à G. FARGIER	TESTON Daniel	Absent
DALVERNY Jérôme	X	HOUETZ Marion	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Le Président rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent conseil communautaire, et se fait confirmer que tous les élus ont bien reçu toutes ces informations.

### 1. Taux taxes locales 2022 :

Le président propose de maintenir pour l'année 2022 les 3 taux de la fiscalité directe locale à l'identique de 2021 sans aucune augmentation depuis 7 ans :

- Foncier bâti : 2.25 %
- Foncier non bâti : 17.96 %
- Cotisation foncière des entreprises : 29.49 %

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

### 2. Taux taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2022 :

Le président propose de conserver les taux des quatre zones à 10%, 11%, 12% et 13%, zonage établi suivant le service rendu, sans augmentation depuis 2014. Globalement, les taux de TEOM ont même baissé depuis 2008 (changement de zonage pour certains secteurs). Les augmentations liées au coût de traitement, carburant et autres sont compensées chaque année par l'optimisation des collectes et l'augmentation des valeurs locatives.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

### 3. Versement d'une avance remboursable du budget principal 2022 vers le budget annexe (Energie photovoltaïque) 2022 :

Le président propose au conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance remboursable d'un montant de 150 000 € du budget principal vers le budget annexe Photovoltaïque. Cette avance confortera la trésorerie de ce budget autonome afin de régler les factures de travaux dans l'attente de l'encaissement des subventions et de la TVA. Il est précisé que cette avance sera remboursée avant le 31.12.2022.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

### 4. Vote BP 2022 Budget principal :

Le président propose de voter le budget qui s'équilibre à 7 908 458 € en fonctionnement et à 5 439 977.79 € en investissement.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

### 5. Vote BP 2022 Budget annexe photovoltaïque :

Le président propose de voter le budget qui s'équilibre à 82 593.47 € en fonctionnement et à 727 396 € en investissement

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

## **6. Aménagement panneaux photovoltaïques 3<sup>ème</sup> tranche :**

Le président rappelle les installations réalisées en deux tranches de travaux, qui produisent actuellement de l'électricité vendue à EDF obligation d'achat sur les différents sites de la communauté de communes.

La tranche 1 d'une puissance totale de 374 KWc répartie sur quatre bâtiments communautaires (Locaux techniques de Prades, gymnase de Montpezat sous Bauzon, logements de St Pierre de Colombier et Boulodrome) pour une production annuelle de 430 MWh

La tranche 2 d'une puissance totale de 174 KWc répartie sur quatre bâtiments communautaires (Locaux techniques de Prades, gymnase de Montpezat Sous Bauzon, vestiaires du stade foot de Thueyts et vestiaires du stade de foot de Lalevade d'Ardèche) pour une production annuelle de 198 MWh.

Pour ces deux tranches de travaux, le SDE 07 a réalisé les études préalables dans le cadre de notre adhésion à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés ».

Une troisième tranche de travaux peut être lancée, elle consiste en l'installation de panneaux photovoltaïques sur une 3<sup>ème</sup> partie de la toiture des locaux techniques de Prades. La puissance serait de 193.6 KWc et la production est estimée à 219 MWh (équivalent en consommation de 87 logements hors chauffage et eau chaude sanitaire) Cette installation permettrait à la CDC de réduire ses émissions de gaz à effet de serre annuelle de l'ordre de 19.5 tonnes.

Pour cette 3<sup>ème</sup> tranche, le président propose de mandater le SDE 07 dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, dont les prestations s'élèveraient à 3 % du coût estimatif des travaux. Le coût global des travaux est estimé à 234 822 € HT.

Une subvention DSIL de 74 848.00 € avait été obtenue en 2021, mais depuis octobre 2021 un contrat de vente d'électricité ne peut pas être signé avec EDF obligation d'achats si le projet reçoit des aides publiques. Seuls les travaux d'étanchéité devraient nous permettre de récupérer une partie de la subvention.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche et la maîtrise d'œuvre confiée au SDE 07.**

## **7. Projet de micro-crèche à Jaujac – Acquisition foncière et convention tripartite avec la commune de Jaujac et Ardèche Habitat :**

Le président rappelle le projet de construction d'une micro-crèche de 12 places sur la commune de Jaujac. Suite à la délibération du conseil communautaire du 1.02.2022 relative aux demandes de financements, une réflexion s'est engagée sur l'opportunité d'intégrer la micro crèche dans un projet mixte de logements sociaux en cours de montage entre la commune et Ardèche Habitat. Le terrain propriété de la commune est très accessible non loin de l'école. La micro-crèche serait construite en rez de chaussée avec des logements à l'étage. Le délai contraint par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), financeur principal, pour bénéficier du « plan de rebond » a demandé d'avancer rapidement sur la réalisation d'un avant-projet détaillé. Le montant estimé s'élève à 486 517 €HT y compris le mobilier. L'ensemble des financements de tous les partenaires devrait atteindre 80 % du montant de l'opération.

Le président propose de délibérer sur la cession du foncier à l'euro symbolique par la commune de Jaujac en indivision à la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et à Ardèche Habitat. Il s'agit de la parcelle N° AP 838 (pour partie) d'une superficie de 3217 M<sup>2</sup>. Un acte de vente devra être passé entre la commune de Jaujac, la communauté de communes et Ardèche Habitat. Une convention tripartite sera signée afin de préciser l'objet, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le programme prévisionnel et enveloppe financière, l'organisation d'un groupement de commandes et la promesse de cession foncière. Enfin, un groupement de commande sera constitué entre Ardèche Habitat et la communauté de commune pour mener les travaux conjointement.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et désigne les membres de la commission des marchés du groupement : titulaires : Cédric D'IMPERIO et Marion HOUETZ ; suppléants : Yves VEYRENC et Patricia BERTHON.**

## **8. Divers :**

Thierry PALLOT informe les élus que la commune de St Cirgues de Prades vient d'achever 3 logements disponibles à la location.

Cédric D'IMPERIO rappelle aux communes de commencer le débroussaillage des sentiers de randonnées et qu'il faudra voir comment s'organiser pour le trail de la chaussée des géants.

Le Président rappelle le projet de création d'un 3<sup>ème</sup> cabinet médical à la maison de santé de Jaujac, pour l'arrivée à l'automne d'une nouvelle médecin. Il rappelle aussi que le cabinet de Meyras a obtenu le label « Sport et santé » qu'il viendra présenter aux élus.

Enfin il évoque la possibilité pour la communauté de communes de participer à la location d'un gîte à l'année afin de le proposer à la location aux internes qui viendront sur le territoire en stage.

*Séance levée à 19h50.*

*L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.*

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance  
Pierre CHAPUIS.